

S'engager dans un Plan de déplacements scolaires

Public cible: Toutes les écoles de Wallonie.

Objectifs: Amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le chemin et aux abords des écoles dans une perspective de développement durable.

Durée: Une année scolaire au minimum.

Contexte : Depuis le 1er juillet 2004, un décret de la Région wallonne définit l'organisation d'un Plan de déplacements scolaires (PDS) en Wallonie. Le déroulement d'un tel projet doit donc se faire selon des étapes bien définies. Cette fiche Activité va en tracer les grandes lignes. Les PDS dépendent du Ministère de l'équipement et des transports (MET). Dans chaque province, il existe une Commission territoriale des déplacements scolaires. Son secrétaire est le chargé de mission par le MET pour chapeauter les PDS de sa « zone ». Trois ASBL travaillent avec lui pour accompagner les écoles dans leur PDS : Coordination Environnement (COREN), La Ligue des familles et La Besace.



Déroulement

La préparation

Une fois la demande officialisée par l'école ou la commune auprès du MET, la Commission territoriale des déplacements scolaires et l'ASBL partenaire de la zone rassemblent un groupe de travail appelé commission de mobilité. Cette commission peut être composée de la direction de l'école, des enseignants, des représentants de parents d'élèves et des élèves, mais aussi de membres d'organisations extérieures : conseiller en mobilité de la commune, police, entreprises de transport public, associations locales de cyclistes, comité de quartier, etc.

Le diagnostic de la situation

Chaque école effectue, avec l'ASBL partenaire, un diagnostic sur les problèmes liés à la mobilité et sur les comportements. Le diagnostic est divisé en deux parties. D'une part, le profil d'accessibilité de l'école – à la réalisation duquel peuvent participer les élèves, en fonction de leur âge – dont l'objectif est de situer dans leur contexte les différents itinéraires de déplacement des élèves : informations sur l'école (taille, infrastructure, organisation), sur son environnement (concentration démographique, distances, offre de transports publics, etc.). D'autre part, une enquête de mobilité réalisée à l'aide de questionnaires-types du MET. Celle-ci doit permettre de connaître

les différents modes de déplacement des élèves. Cette démarche permettra ensuite d'établir des priorités sur les actions à mener.

Le traitement et le dépouillement des enquêtes est effectué par l'Observatoire wallon de la mobilité. L'ASBL partenaire en reçoit les résultats, les interprète et les transmet à l'école.

Le plan d'action

Une fois le diagnostic établi, la commission de mobilité va plancher sur un plan d'actions. L'école va d'abord se donner des objectifs généraux, comme : améliorer la sécurité et la santé des usagers de l'école et des riverains, diversifier l'offre des différents modes de déplacement afin de diminuer l'usage de la voiture, etc. La commission mobilité doit ensuite déterminer les actions qui vont concrétiser ces objectifs généraux. Cela peut être des actions de plusieurs types : agir sur les infrastructures et les équipements (comme l'amélioration d'un trajet piéton, l'aménagement d'un parking), sensibiliser et éduquer (comme l'information des parents via le journal de l'école), organiser des déplacements scolaires (comme les rangs à pied ou à vélo, le covoiturage).

Mise en œuvre et évaluation

Il faut faire un planning réaliste, en étalant de préférence les actions sur l'ensemble de l'année scolaire, et en tenant compte des périodes et de leurs limites (intempéries, examens, vacances...). Le MET a rédigé des fiches pratiques pour aider à mettre en œuvre les différents types d'action et un répertoire d'organisations susceptibles d'appuyer les projets. En cours de route, l'évaluation régulière de l'avancée du programme d'actions est indispensable. Une des méthodes consiste à s'appuyer sur une série de questions-guides du genre « la sécurité est-elle réellement meilleure ? ». Il est aussi possible d'utiliser des indicateurs quantitatifs, comme le comptage des vélos dans le râtelier. Enfin, il ne faut pas omettre de communiquer régulièrement les résultats obtenus aux élèves, parents, enseignants, organisations partenaires, si possible de façon concrète et visuelle (affiches, presse locale, notes aux parents, etc.).

Nathalie PINSON

Sources : Entretien avec Amélie Grégoire de l'asbl COREN ; Manuel du MET n° 6, Outils pour réaliser un plan de déplacements scolaires (guide + fiches pratiques), Editions du MET, en collaboration avec l'Institut belge de la sécurité routière, T. 081 77 31 32, également en ligne sur <http://mobilite.wallonie.be>

Contacts :

MET, Olivier Lejeune, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur, T. 081 77 31 24

COREN, Rue van Elewijk, 35 à 1050 Bruxelles, T. 02 640 53 23

Ligue des familles, cellule mobilité, Rue du Trône, 127 à 1050 Bruxelles, T. 02 507 72 57

La Besace, Rue de Naples, 34 à 1050 Bruxelles, T. 02 511 29 49